

# Mairie de Saint Barthélemy Lestra

République Française  
Département de la Loire

## EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 24 NOVEMBRE 2025

### ORDRE DU JOUR :

A l'ouverture du conseil municipal, les élus accueillent les conseillers municipaux enfants actuels ainsi que les candidats au futur conseil municipal d'enfants.

#### Communauté de Communes de Forez-Est

##### 1 – Transfert de compétence eau et assainissement

###### Convention de versement des excédents du budget assainissement

Dans le cadre du transfert des compétences à la communauté de communes de Forez-Est, les communes doivent reverser l'excédent global (fonctionnement et investissement) du budget assainissement à la communauté de communes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce versement du résultat du budget assainissement à la communauté de communes.

###### Vote du tarif de la redevance assainissement 2026

Le transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sera réellement effectif au 07 janvier 2026.

La communauté de communes a décidé d'augmenter les tarifs actuels des communes de 2 % pour 2026,

Le conseil municipal approuve cette augmentation des tarifs de 2% pour 2026, à savoir :

- Abonnement 28,56 €
- Coût au m<sup>3</sup> de 2,55 €

La communauté de communes a décidé de laisser la gestion des redevances à SUEZ. **A compter de 2026, la redevance assainissement sera donc intégrée à la facture d'eau** (possibilité de mensualisé votre facture).

###### Convention de mise à disposition du personnel communal

Dans le cadre du transfert de compétence eau et assainissement à la communauté de communes, les collectivités avaient le choix de garder l'entretien de leur station d'épuration ou de la laisser à des agents intercommunaux.

La commune a décidé de conserver l'entretien de la station. Une convention de mise à disposition du personnel communal doit donc être signée avec la communauté de communes.

Les frais de fonctionnement du service seront facturés par la commune à la communauté de communes.

Le conseil municipal approuve la signature de cette convention

###### Conséquence sur la fiscalité du SIEMLY

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais demande chaque année une contribution à ses communes membres, que celles-ci peuvent budgétiser (la contribution est payée directement au syndicat par la commune), ou fiscaliser (taux syndical sur la taxe foncière du bâti). Pour Saint-Barthélemy, la contribution était fiscalisée.

Avec le transfert de compétence eau et assainissement, c'est la communauté de communes qui devient adhérente du syndicat, les communes ne peuvent donc plus fiscaliser leur contribution à partir de 2026.

Pour ne pas grever le budget communal, il est proposé d'ajouter, en 2026, le taux syndical (de 0,263 %) au taux communal. Le montant de la contribution étant ainsi « récupéré » sur les impôts fonciers.

##### 2 – Convention de mise à disposition du personnel communal pour l'entretien des zones d'activités

La communauté de communes est compétente en matière de gestion des zones d'activités, la commune étant concernée, avec Saint-Martin-Lestra, par la ZA de Lestra.

La communauté de communes propose de signer avec les deux communes une convention déterminant les modalités d'entretien de la zone d'activités. Les prestations concernent :

- L'entretien des espaces verts et du bassin de rétention : tonte, taille et travaux de débroussaillage,
- Le fauchage, l'élagage et le désherbage des abords,
- Le nettoyage de la voirie, des ses abords et des avaloirs,
- Le déneigement et le salage en période hivernale,
- Toute intervention de maintenance courante décidée conjointement par les deux parties.

La communauté de communes rembourserait les frais de personnel.

Il est proposé, en accord avec la commune de Saint-Martin-Lestra, que les agents communaux ne prennent en charge que le déneigement et le salage de la zone d'activités.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

### **3 - Re却ement partiel de la taxe d'aménagement à la CCFE**

La communauté de communes est compétente en matière de gestion des zones d'activités mais ce sont les communes qui perçoivent les taxes d'aménagement demandées lors des constructions sur les terrains de la zone d'activités.

Il est proposé de signer la convention type avec la communauté de communes afin que la commune lui reverse 70 % des taxes d'aménagement perçues sur les zones artisanales.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

### **Organisation budgétaire**

#### **Décision modificative**

Un point est fait sur les dépenses et recettes de l'année à ce jour, tant en fonctionnement qu'en investissement. Une décision modificative est votée de 80 000 € en investissement afin de permettre le changement d'un poteau incendie Route de Bessolle, de payer quelques travaux supplémentaires lors de la démolition du bâtiment du coquetier, de payer des plus-values sur les travaux de l'ERAC et d'acheter les tables et les chaises pour l'ERAC.

La décision modificative est votée à l'unanimité

#### **Calendrier de la préparation budgétaire**

Décembre : chaque commission présente ses projets budgétisés

Janvier : débat d'orientation budgétaire avec priorisation de l'ensemble des projets

Février : vote du budget

### **Demande de subventions**

#### **Etat : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Le dossier déposé en 2025 pour les travaux d'aménagement de la RD1089 ayant été refusé, il est proposé de le redéposer en 2026.

Le conseil municipal donne son accord.

#### **Département**

Subvention voirie : Aménagement de la RD1089, à faire valider par le Département.

Subvention solidarité : Vérifier auprès du Département si les acquisitions peuvent être subventionnées. Sinon travaux sur le mur de l'école

Subvention territorialisée : Rénovation du logement au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère, à faire valider par le Département

Amendes de police : Aménagement de la RD1089

### **Vote du complément indemnitaire annuel**

Tous les agents ont été reçus en entretien individuel. Le montant du CIA pour 2024 est maintenu à 220 € pour un temps complet. Il est attribué (à l'unanimité) un CIA à 100 % pour Karen, Ghislaine, Florence et Patricia, au prorata de leur temps de travail. Maxime ayant repris le 1<sup>er</sup> avril, il lui est attribué un CIA à 100 %, (9 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions) calculé sur 9 mois de travail.

### **Règlement intérieur du columbarium**

Le conseil municipal ayant donné l'autorisation de la pose de photo sur les cases de columbarium, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du columbarium. De plus, le nombre des urnes pouvant être déposées dans chaque case (4) et la dimension des cavurnes doivent être précisés. Les modalités sont définies dans le règlement disponible sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le nouveau règlement intérieur du columbarium

### **Demande de subvention pour voyage scolaire**

Les enfants de l'école vont partir en voyage découverte théâtre à Retournac du 04 au 06 mai 2026.  
Le coût du voyage est de 9 900 €.

Le conseil municipal vote une subvention de 4 000 € en faveur du FAEP pour participer au financement du voyage scolaire 2026, soit environ 40 % de la charge.

### **Organisation des fêtes de fin d'année**

Le Petit Godelon sera distribué comme chaque année entre Noël et le 1<sup>er</sup> janvier.

La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le **dimanche 04 janvier à 11h à la salle Laës**.

### **Lettre motion du Département**

Le Département sollicite les élus afin de signer un courrier demandant à l'Etat plus de moyens financiers. Les charges du Département sont en constantes augmentation, notamment dans le domaine de l'action sociale qui a été transférée au Département sans aide supplémentaire de l'Etat.

Après un vote favorable (11 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention), le Maire signe le courrier.

### **Compte rendu des commissions**

#### Commission Services Municipaux

*Voyage scolaire du mois de mai 2026* : Le conseil municipal donne son accord pour la participation de Karen et Ghislaine au voyage.

*Conseil d'Ecole* : 51 élèves à la rentrée 2025. Pour la rentrée 2026 la prévision est de 49 enfants.

7 ou 8 enfants de la commune ne sont pas scolarisés à l'école du village. Le FAEP souhaiterait faire quelque chose pour essayer de convaincre les parents. Proposition d'organiser conjointement une rencontre conviviale, co-organisée par l'école et la mairie où seraient invités les parents d'enfants en âge d'être scolarisés.

Dans un premier temps les enfants non scolarisés à Saint-Barthélemy vont être conviés pour des manifestations spécifiques (Noël des Godelons, carnaval,...)

Les parents signalent que la sortie de l'école est dangereuse. **Merci à tous de préserver la sécurité de nos enfants.**

*Cessation progressive d'activité de Ghislaine* : au 1<sup>er</sup> janvier les heures de garderie seront réparties entre Karen et Florence

#### Commission Travaux

*ERAC* : Le bâtiment est hors air et hors eau.

Des devis ont été demandés pour le mobilier de la salle.

#### Bibliothèque

L'ordinateur de la bibliothèque a brûlé, et a dû être remplacé. Il n'y a donc plus de logiciel pour le prêt des livres. La mise en place du système SYRTIS est prévue pour début janvier par la médiathèque départementale.

Il est proposé de réserver les « micro folies » proposées par la CCFE, un musée virtuel, pour l'inauguration de la salle des fêtes, ainsi que les 4 espaces sensoriels proposés par la médiathèque départementale, du 20 avril au 18 mai 2026.

#### Commission intercommunale avec Saint-Martin

Réunion de la commission le 09 décembre à 18h30 à Saint-Martin

#### Questions diverses

- **Bravo aux associations (AFR, MJC, Comité des Fêtes et FAEP) d'organiser une animation commune à l'occasion des fêtes de Noël. Rendez-vous le samedi 6 décembre à partir de 15h à la salle Laës pour le « Noël chez les Godelons ».**
- Des films occultants vont être posés sur les fenêtres de salle parquet à la salle Laës
- Les travaux ENEDIS vont être terminés sur la Place des Godelons et vont continuer Route de Bessolle. Il y aura une déviation par le Chemin de Montaigne lors des travaux de la Place à la Salle Laës, puis par Salt pour les travaux après la salle Laës.

- Pour l'aménagement du hangar de la Maison Marguerite, d'une superficie de 60 m<sup>2</sup>, André Michel, Philippe Fayolle et Maxime vont travailler avec le Comité des Fêtes et l'AFR, et voir quelle superficie la commune aurait besoin pour stocker le matériel communal.

**Prochaine réunion de conseil municipal le 15 décembre à 19h30**

#### **Inscription sur les listes électorales**

Les inscriptions sur les listes électorales doivent être effectuées :

- Avant le 04 février 2026 pour les inscriptions en ligne via service-public.fr en indiquant dans la barre de recherche « inscription liste électorale », vous devrez compléter votre demande avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.
- Avant le 06 février 2026 pour les inscriptions papier. Un formulaire est disponible en mairie auquel il faut joindre une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

**Le conseil municipal a le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux  
le dimanche 04 janvier 2026 à 11h à la salle Laës**

## Liste des délibérations

### 1° - Convention de reversement des excédents du budget assainissement

Le conseil municipal autorise le Maire à signer convention de reversement des excédents du budget assainissement à la Communauté de Communes de Forez-Est.

Délibération votée à l'unanimité

### 2° - Vote du tarif de la redevance assainissement 2026

Le conseil municipal vote à l'unanimité une augmentation du tarif de la redevance assainissement pour 2026, à savoir :

- Abonnement 28,56 €
- Coût au m3 de 2,55 €

### 3° - Convention de mise à disposition du personnel communal pour l'entretien de la station d'épuration

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de la Communauté de Communes de Forez-Est du personnel communal pour l'entretien de la station d'épuration.

Délibération votée à l'unanimité

### 4° - Convention de mise à disposition du personnel communal pour l'entretien des zones d'activités

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer la convention uniquement pour la mise à disposition du personnel pour le déneigement et le salage de la zone d'activités de Lestra.

### 5° - Re却sement partiel de la taxe d'aménagement à la CCFE

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer la convention de reversement partiel de la taxe d'aménagement, à savoir 70 %, à la CCFE

### 6° - Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la CCFE

Le conseil municipal prend connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la CCFE

### 7° - Rapport social unique de la CCFE

Le conseil municipal prend connaissance du rapport unique de la CCFE

### 8° - Décision modificative

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante en section d'investissement : 80 000 €

### 9° - Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux d'aménagement de la RD1089

Le conseil municipal donne son accord pour le dépôt d'un dossier de demande de dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux d'aménagement de la RD1089.

Délibération votée à l'unanimité

### 10° - Demande de subvention au Département dans le cadre du programme de voirie 2026

Le conseil municipal donne son accord pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du département pour le programme de voirie 2026.

Délibération votée à l'unanimité

### 11° - Demande de subvention au Département dans le cadre de l'enveloppe territorialisée

Le conseil municipal donne son accord pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du département pour les travaux de rénovation de l'appartement du rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancien presbytère.

Délibération votée à l'unanimité

### 12° - Demande de subvention au Département dans le cadre de l'enveloppe de solidarité

Le conseil municipal donne son accord pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du département dans le cadre de l'enveloppe de solidarité

Délibération votée à l'unanimité

**13° - Demande de subvention dans le cadre des amendes de police**

Le conseil municipal donne son accord pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour les travaux d'aménagement de la RD1089.

Délibération votée à l'unanimité

**14° - Approbation du règlement du columbarium**

Le conseil municipal approuver à l'unanimité le règlement du columbarium.

**15° - Subvention exceptionnelle au FAEP**

Le conseil municipal vote une subvention au FAEP pour le financement d'un voyage scolaire en 2026.

Vote du montant de la subvention :

- 3 300 € : 5 voix
- 4 000 € : 8 voix
- 5 000 € : 0 voix

Une subvention exceptionnelle de 4 000 € sera versée au FAEP.